



UFC-Que Choisir Argenteuil

Le droit de rétractation suite à un achat : Quand, comment ?

Qu'est ce que le droit de rétractation ?

Ce droit vous permet d'annuler sans justification un contrat déjà signé lors d'un achat à distance. (internet, téléphone...).

Quels sont les délais ?

Le délai de rétractation court à compter de la signature du contrat.

Les délais varient selon le type de contrat que vous avez signé, mais en règle générale ce délai est de 14 jours.

Attention ! Vous n'avez pas de droit de rétractation lorsque vous faites un achat **sur une foire ou un salon**, sauf si vous avez souscrit un crédit affecté pour le financer.

Comment peut-on se rétracter ?

Vous pouvez utiliser le formulaire joint au contrat, à défaut il vous suffit d'adresser un courrier recommandé à votre vendeur.

Quelles sont les conséquences ?

Si vous vous rétractez toutes les sommes que vous avez déjà versées doivent être remboursées.

Une particularité pour l'immobilier :

Dans certains cas, La loi prévoit **un délai de réflexion**, notamment en matière immobilière (10 jours), vous ne pouvez pas signer le contrat et aucun versement ne peut avoir lieu avant le terme de ce délai.

A retenir :

Lors de la signature d'un contrat **vérifiez le délai de rétractation** dont vous disposez.
En immobilier, il existe un délai de réflexion de 10 jours.

Vous n'avez pas à expliquer pourquoi vous vous rétractez, aucun frais supplémentaires ne peut vous être réclamé et toute somme déjà versée doit vous être remboursée.